

Lecture d'adresses de plusieurs sociétés populaires, lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'adresses de plusieurs sociétés populaires, lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 298;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21503_t1_0298_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

[*Les administrateurs du district de Puits-la-Montagne à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (4)

2

a

Représentans du peuple français,

Avec quels transports nous applaudissons à la sagesse et à la fermeté de vos décrets! quelle joie! quelle volupté, si nous osons nous exprimer ainsi, nous avons ressentie à la lecture de votre sublime adresse au peuple! malheur aux hommes pervers qui n'applaudiroient pas à ses principes! ils ne sont pas républicains ceux que peut offenser le langage de la vertu.

Continuez, citoyens représentans, à tenir d'un bras vigoureux le timon de l'état. Tandis que nos jeunes guerriers, encouragés par vos éloges, dispersent les légions de la tyranie, comprimés, étouffez les factions intestines; poursuivez également tous les ennemis de la patrie de quelques masques qu'ils se couvrent, et bientôt la République affermie, sur des bases solides, présentera aux yeux de l'univers étonné, le spectacle d'un peuple heureux par sa volonté, son courage et ses vertus.

Vive la république! vive la Convention nationale.

FRITOT, *président*, MARREAU, *agent national*
et 4 autres signatures.

c

[*Le conseil général de la commune de Cuisery à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (5)

Citoyens Représentans,

La terreur a fui devant la justice, le crime a disparu et la vertu triomphe.

Vive la Convention!

Encore une fois, Citoyens Représentans, vous avez mérité le beau titre de sauveur du peuple, achevez votre ouvrage, complétez notre bonheur; ayez sans cesse ce courage et cette énergie, qui vous ont divinisés dans les circonstances périlleuses.

Justice, sévérité et surtout point de rivaux. La Convention, rien que la Convention! Qu'elle soit le seul point de ralliement de tous les français, et qu'elle reste à son poste, non seulement jusqu'à la paix, mais encore jusqu'à l'affermissement entier de la République. C'est le cri, c'est le voeu d'une commune qui luy jure plus que jamais fidélité et attachement inviolable.

Le représentant du peuple Boisset, sème icy vos principes; le probe, le vertueux, luy sont attachés; le fripon, l'intrigant sont ses seuls calomnieux.

Vive la République, vive la Convention.

LAFARGE, *maire et 11 signatures*.

(4) C 323, pl. 1389, p. 1. Insertion au bulletin, mentionnée en inscription marginale.

(5) C 323, pl. 1389, p. 3. Insertion au bulletin, mentionnée en inscription marginale. *Bull.*, 14 brum.

La société populaire de Terrasson, département de la Dordogne^{a1}, celle de Lestrem, district de Béthune [Pas-de-Calais]^{a2}, jurent individuellement de périr plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la Convention nationale; ils applaudissent aux différens décrets qui ont été rendus depuis le 9 thermidor et notamment à celui des sociétés populaires et à l'Adresse au peuple français (6).

a¹

[*La société populaire de Terrasson à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (7)

Législateurs,

Les principes qui nous ont constamment dirigés sont la justice, la liberté, l'égalité et la raison. Nous ne nous sommes jamais attachés aux individus ni aux mots mais bien à la cause qui doit faire le bonheur des peuples.

Nous (8) avons toujours eu en horreur les intrigans de tous les partis, les fripons et les traîtres qui ne forment ensemble qu'une même classe, nous avons saisi avec énergie chaque instant de la révolution pour les expulser de notre sein et les vouer au mépris de l'opinion publique, nous avons juré amitié aux sociétés populaires et attachement inviolable à la Convention, nous avons sans cesse applaudi à ses décrets et à son énergie pour l'aneantissement de tous les êtres immoraux qui forment un chancre qu'il faut enfin extirper jusques dans sa dernière racine.

Nous ne vous parlerons ni des têtes ni des queues des Rolandins, Brissotins, Girondins et Robespieristes, s'il en existe encore qu'ils tremblent, le souverain les surveille avec le secours de ses fideles mandataires.

Le maintien provisoire du gouvernement révolutionnaire, justice severe, distinction du crime d'avec l'erreur, aneantissement des fripons, des dilapidateurs et des traîtres de tous les partis, attachement inviolable à la Convention et à l'exécution stricte de ses décrets, aux sociétés populaires qui professent ces principes, voilà la profession de foi des sans culotes qui composent notre société. Vive à jamais la Convention nationale et le peuple français.

LABONNE, *président*, BORIS, *vice-président*,
DULAC, *secrétaire et une autre signature*.

(6) P.-V., XLVIII, 150.

(7) C 325, pl. 1408, p. 2.

(8) Le début du paragraphe commence par : « Le gouvernement démocratique » qui a été mis entre parenthèses.